

Réforme de l'accès aux études de santé : tirer enfin toutes les leçons du passé

Les universités Udice regroupent 70% des effectifs d'étudiant·es suivant des études en santé en France. Face à l'échec de la réforme de la première année d'accès aux études de santé (réforme PASS/L.AS), les universités Udice saluent la décision d'engager de nouvelles transformations, mais **alertent sur les conditions indispensables à la réussite de ces évolutions structurantes.**

La réforme de la première année d'accès aux études de santé (également appelée « réforme PASS/L.AS ») est l'exemple typique d'une bonne intention ayant viré au fiasco. Cette réforme élaborée précipitamment, sans réelles études d'impact et **mise en œuvre sans les moyens adéquats, a abouti à un double échec.** Non seulement elle n'a pas tenu la promesse initiale, celle de la diversification des profils à l'entrée des études de santé, mais elle a de plus fait naître chez les étudiant·es et leur famille une réelle incompréhension nourrie par un fort sentiment d'iniquité entre filières d'accès. Six ans plus tard, le constat est unanime, depuis les étudiant·es et les universitaires jusqu'à la cour des comptes. Face à cette situation, le gouvernement propose aujourd'hui une « réforme de la réforme » avec la mise en place d'une unique voie d'accès aux études de santé, reposant sur un équilibre entre les enseignements de santé et un enseignement disciplinaire spécialisé, permettant une poursuite d'étude dans la filière correspondante en cas d'échec aux épreuves.

Les universités Udice partagent la nécessité d'une évolution des modalités d'accès aux études de santé et y souscrivent. Toutefois, **elles alertent solennellement le gouvernement sur la nécessité** de tirer les leçons du passé et **de prendre en compte l'ensemble des impacts de la fin des parcours PASS/L.AS sur la gestion des flux d'étudiant·es** qui ne réussiront pas le concours à l'issue de leur première année. Les changements annoncés se profilent comme une réforme en tant que telle et non un simple aménagement. **Elles réclament ainsi des mesures d'accompagnement spécifiques pour les universités qui accueillent les cohortes en PASS les plus massives**, représentant des effectifs variant entre 800 et 1 900 étudiant·es¹.

Ces mesures doivent prendre la forme :

- **d'une réduction drastique des capacités d'accueil en première année** d'accès aux études de santé, via Parcoursup, afin de les rapprocher du nombre réel de places disponibles en deuxième année ;
- **du financement de postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels d'appui** dans les filières qui accueilleront les étudiants en première année et dans les filières de réorientation. En particulier, dans les parcours scientifiques où les heures dispensées en effectifs réduits (travaux dirigés et travaux pratiques) sont les plus importantes.

¹ Université de Montpellier, Sorbonne Université, Lyon 1 Université Claude Bernard, Université Paris Cité, Université de Bordeaux, Université de Lorraine, Université Paris-Saclay

À défaut, il ne sera **ni matériellement possible ni pédagogiquement réaliste de mettre en œuvre la réforme** dans des établissements déjà fragilisés par une trajectoire budgétaire contrainte, en 2027 comme en 2028. L'absence de moyens nécessaires condamnerait « la réforme de la réforme » à un échec annoncé dont seront victimes au premier chef les étudiant·es non sélectionnés à l'issue des épreuves d'entrée dans les études de santé, retombant ainsi dans les affres de l'ancienne PACES.

Nos universités appellent donc le gouvernement à **faire de cette réforme une réussite collective, fondée sur l'anticipation, l'équité et l'adéquation entre ambitions politiques et moyens alloués.**

Signataires : Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier ; Frédérique Berrod, Présidente de l'Université de Strasbourg ; Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université ; Hélène Boulanger, Présidente de l'Université de Lorraine ; Jeanick Brisswalter, Président de l'Université Côte d'Azur ; Nathalie Drach-Temam, Présidente de Sorbonne Université ; Edouard Kaminski, Président de l'Université Paris Cité ; Camille Galap, Président de l'Université Paris-Saclay ; Dean Lewis, Président de l'Université de Bordeaux ; Bruno Lina, Président de l'Université de Lyon 1 Claude Bernard.

Formée en octobre 2020, Udice est une alliance de 13 grandes universités françaises œuvrant pour une recherche d'excellence, la performance de l'enseignement supérieur, et le développement d'écosystèmes d'innovation attractifs. Membres : Aix-Marseille Université, Sorbonne Université, Université Claude Bernard Lyon 1, Université Côte d'Azur, Université de Bordeaux, Université de Paris Cité, Université de Strasbourg, Université Grenoble Alpes, Université Paris-Saclay, Université Paris Sciences et Lettres, Université de Montpellier, Institut Polytechnique de Paris, Université de Lorraine.

CONTACTS

Catherine SARACCO, déléguée générale | catherine.saracco@udice.org | 06 67 68 55 49

Hadiatoullaye DIALLO, responsable communication et coordination | hadiatoullaye.diallo@udice.org